



## Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 01/06/2014

Numéro de révision: 3

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** BENJAMIN MOORE MULTI-PURPOSE CLEANER  
**Code du produit** K31800  
**Classe de produit** PRODUIT DE PRÉPARATION DE SURFACE  
**Couleur** jaune

**Fabricant** Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 855-724-6802  
www.benjaminmoore.com

**Numéro d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

| Nom Chimique        | No. CAS   | Concentration % (max.) |
|---------------------|-----------|------------------------|
| Sodium hypochlorite | 7681-52-9 | 7 - 13%                |
| Sodium metasilicate | 6834-92-0 | 5 - 10%                |

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des premiers secours

#### **Danger**

Corrosif. Peut causer des brûlures graves aux yeux et à la peau. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Aspect** Jaune pâle à liquide vert

**Odeur** léger de chlore

#### Effets potentiels pour la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Effets aigus</b>      |   |
| <b>Yeux</b>              | Corrosif pour les yeux, et peut provoquer des lésions graves y inclus l'aveuglement. Provoque des brûlures. |
| <b>Peau</b>              | Provoque des brûlures.  |
| <b>Inhalation</b>        | Irritant pour les voies respiratoires. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.                     |
| <b>Ingestion</b>         | Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.   |
| <b>Effets chroniques</b> | Éviter les expositions répétées.  |

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

**Conditions médicales aggravées** Aucun à notre connaissance

**HMIS** Santé : 3 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 EPI : -

#### Légende HMIS

0 = Danger minimal  
 1 = Danger faible  
 2 = Danger modéré  
 3 = Danger sérieux  
 4 = Danger sévère  
 \* = Danger chronique  
 X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

## 4. PREMIERS SOINS

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Conseils généraux</b>     | Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.   |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Un examen médical immédiat est requis.   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.  |
| <b>Inhalation</b>            | Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle.   |
| <b>Ingestion</b>             | Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| <b>Avis aux médecins</b>     | Traiter de façon symptomatique  |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyen d'extinction approprié</b>                            | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.   |
| <b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b> | Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. |
| <b>Risques spécifiques à la substance chimique</b>             | Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.  |
| <b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>                        | non   |
| <b>Sensibilité à la décharge statique</b>                      | non   |
| <b>Données sur l'inflammabilité</b>                            |   |
| Point d'éclair (°F)  | Sans objet  |
| Point d'éclair (°C)  | Sans objet  |
| Méthode de mesure du point d'éclair                            | Sans objet  |
| <b>Limites d'inflammation dans l'air</b>                       |   |
| Limite supérieure d'explosion:                                 | Sans objet  |
| Limite inférieure d'explosion:                                 | Sans objet  |
| <b>NFPA</b>  | <b>Santé : 3      Inflammabilité : 0      Instabilité : 0      Spécial : -</b>  |

### Légende NFPA

0=Non dangereux  
 1=Faible  
 2=Modéré  
 3=Élevé  
 4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions individuelles</b>                         | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.                                    |
| <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b> | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas rejeter dans l'environnement. |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>                             | Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.                        |
| <b>Autres informations</b>                               | Aucun à notre connaissance   |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Manipulation</b> | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. |
| <b>Stockage</b>     | Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.   |

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

#### Composants dangereux

| Nom Chimique        | ACGIH | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario TWAEV | Québec |
|---------------------|-------|---------|----------------------|---------------|--------|
| Sodium hypochlorite | N/E   | N/E     | N/E                  | N/E           | N/E    |
| Sodium metasilicate | N/E   | N/E     | N/E                  | N/E           | N/E    |

#### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Protection individuelle

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Protection des yeux/visage</b> | lunettes de protection contre les produits chimiques. écran facial.  |
| <b>Protection de la peau</b>      | gants imperméables en caoutchouc butyle. vêtements étanches.   |
| <b>Protection respiratoire</b>    | En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une tenue protectrice appropriées. |

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| <b>Aspect</b>                  | Jaune pâle à liquide vert |
| <b>Odeur</b>                   | léger de chlore           |
| <b>Densité (lbs/gal)</b>       | 9.8 - 10.2                |
| <b>Masse volumique</b>         | 1.17 - 1.23               |
| <b>pH</b>                      | 12                        |
| <b>Viscosité (centistokes)</b> | Non disponible            |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>   | Non disponible            |
| <b>Pression de vapeur</b>      | Non disponible            |
| <b>Densité de vapeur</b>       | Non disponible            |
| <b>% solides en masse</b>      | 10 - 20                   |
| <b>% solides en volume</b>     | 5 - 20                    |
| <b>% volatiles en masse</b>    | 80 - 90                   |
| <b>% volatiles en volume</b>   | 80 - 95                   |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|  |                |
|--|----------------|
| Teneur limite réglementaire en COV (g/l) | Sans objet     |
| Point d'ébullition (°F)                  | 212            |
| Point d'ébullition (°C)                  | 100            |
| Point de congélation (°F)                | 32             |
| Point de congélation (°C)                | 0              |
| Point d'éclair (°F)                      | Sans objet     |
| Point d'éclair (°C)                      | Sans objet     |
| Méthode de mesure du point d'éclair      | Sans objet     |
| Limite supérieure d'explosion:           | Non disponible |
| Limite inférieure d'explosion:           | Non disponible |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |  |
|---|--|
| <b>Stabilité chimique</b>                   | Stable dans des conditions normales.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Prévenir de la congélation   |
| <b>Matériaux incompatibles</b>              | Ammoniac. cuivre. zinc. Sels d'ammonium. amines. matériaux oxydables. acides. caustiques. agents réducteurs. |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Aucun dans des conditions d'emploi normales.   |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | La polymérisation dangereuse ne peut survenir.   |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### **Produit**

Pas d'information disponible

### **Composants**

Sodium metasilicate

LD50 oral : 1153 mg/kg (Rat)

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Produit**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Pas d'information disponible

### **Composants**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination..

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **TMD**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Nom d'expédition</b>   | Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a |
| <b>Classe de danger</b>   | 8  |
| <b>No ONU</b>             | UN3266                                       |
| <b>Groupe d'emballage</b> | III  |

### **ICAO / IATA**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

### **IMDG / IMO**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **Inventaires globaux**

#### **TSCA États-unis CANADA LIS**

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés  
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

#### INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

#### SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

#### SIMDUT Classe de danger

E Matières corrosives



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php> pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

#### **Préparé par**

Service de la gestion responsable des produits  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Monvale, NJ 07645  
855-724-6802

#### **Date de révision:**

01/06/2014

#### **Sommaire de révision**

Pas d'information disponible

## Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

K31800CG

**Fin de la fiche signalétique**